



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري  
ⵛⵓⵎⵉ ⵏ ⵏⵉⵙⵏⵉⵔ ⵏ ⵏⵉⵙⵏⵉⵔ ⵏ ⵏⵉⵙⵏⵉⵔ  
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Mme Latifa Akharbach reçue par le Premier ministre burkinabè après la cérémonie de signature, à Ouagadougou, d'un Accord de partenariat entre la HACA et son homologue du Burkina Faso

[A](#) [1] [+A](#) [1]

## Mme Latifa Akharbach reçue par le Premier ministre burkinabè après la cérémonie de signature, à Ouagadougou, d'un Accord de partenariat entre la HACA et son homologue du Burkina Faso

09 juil 2019

















La Présidente de la Haute Autorité, Mme Latifa Akharbach, et le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, Maître Mathias Tankoano, ont présidé, le mardi 9 juillet



au siège du CSC à Ouagadougou, la cérémonie solennelle de signature d'un Accord de partenariat entre les deux Institutions portant entre autres, sur l'installation, au sein du régulateur burkinabè, du système de monitoring des programmes audiovisuels développé par la HACA et dénommé "HACA Media Solutions"(HMS).

Suite à cette cérémonie, Mme Akharbach a été reçue en audience au siège de la Primature par le Premier Ministre du Burkina Faso S.E.M. Christophe Dabiré qui s'est félicité, à cette occasion, de la contribution des deux régulateurs, marocain et burkinabè, à la dynamique de coopération sud-sud voulue par les dirigeants des deux pays. Il a aussi considéré que la communication est un domaine d'échange d'expériences entre Africains d'une grande importance en raison de l'impact social des médias. Pour sa part, Mme Akharbach qui était accompagnée du Chargé d'Affaires de l'ambassade du Maroc à Ouagadougou et de M. Najib Bouzmarni, directeur des Systèmes d'Information à la Haca a déclaré que la convention signée entre la HACA et le CSC avait une portée démocratique et a salué la dynamique de diversification et d'ouverture que connaît le paysage médiatique du Burkina.

La signature de cet accord vient couronner les efforts déployés par les deux régulateurs pour approfondir leur coopération tant au niveau bilatéral que dans le cadre de l'action collective au sein des différents réseaux de régulateurs qui les unissent.

Il est à noter que l'installation de la solution informatique de monitoring des programmes prévue par la convention intervient à la suite d'une mission d'information du CSC à la HACA en mars 2019 et d'une mission technique de la HACA au CSC en avril 2019, missions qui avaient, notamment, permis de faire le point sur la configuration du paysage audiovisuel burkinabè ainsi que sur les besoins spécifiques du CSC en matière d'équipements, espaces et ressources humaines en vue de l'installation du système et de l'optimisation de son exploitation.

Après l'installation et l'opérationnalisation du système prévues dans les prochains mois, le CSC sera en mesure d'assurer, à partir de son siège dans la capitale Ouagadougou, un monitoring fiable et performant des programmes des médias audiovisuels émettant, dans une première phase, dans la capitale, puis de ceux émettant dans les régions de Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Dori, Ouahigouya et Djibo.

Le logiciel *Haca Media Solutions* développé en interne par les ingénieurs de la HACA et installé, depuis 2011, auprès de neuf instances de régulation en Afrique et en Europe est désormais considéré comme un outil de régulation audiovisuelle de référence en raison des possibilités qu'il offre pour assurer un suivi efficace et modulable de monitoring des programmes et contenus audiovisuels permettant ainsi aux opérateurs de mieux veiller à leurs obligations en matière de pluralisme et de représentation de la diversité que ce soit en période normale ou lors des campagnes référendaires et électorales.

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>